RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Arrêté du

04 MAI 2012

modifiant l'arrêté du 6 juin 2011 fixant la composition de la commission nationale paritaire du personnel administratif des chambres d'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers, et notamment son article 2 :

Vu le statut du personnel administratif des chambres d'agriculture homologué par arrêté du 20 mars 1972 et notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2007 relatif à la composition de la Commission nationale paritaire ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2011 fixant la composition de la Commission nationale paritaire du personnel administratif des chambres d'agriculture,

Vu la proposition du 9 janvier 2012 du SNACAR / CFE-CGC portant modification de son représentant à la commission nationale paritaire,

Vu la proposition du 27 mars 2012 de la FGA CFDT portant modification de ses représentants à la commission nationale paritaire,

Arrête:

Article 1

Les membres désignés dans le présent article remplacent les membres désignés par l'arrêté du 6 juin 2011. Son article 1 er est ainsi modifié :

- au I 3°)

Fédération générale agroalimentaire CFDT:

Monsieur Daniel MERCIER, Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire ;

Monsieur Gilles MARTINEAU, Chambre d'agriculture de l'Ardèche;

Monsieur Jacques PELISSON, Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Fédération agroalimentaire CFE CGC:

Monsieur Philippe ABADIE, Chambre d'agriculture de Gironde.

- au II 3°)

Fédération générale agroalimentaire CFDT

Madame Pauline METGE, Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Madame Claire LOBBE, Chambre d'agriculture de la Somme

Madame Annabel FOURY, Chambre d'agriculture de la Loire

Fédération agroalimentaire CFE CGC:

Monsieur Michel BINET, chambre d'agriculture de l'Eure

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

04 MAI 2012

Pour le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par délégation,

Le Directeur Général des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires

Le Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des tentoires

Eric ALLAIN